

Établir un statut de l'artiste

percevoir à la fois ses allocations de chômage et les loyers des immeubles qu'il possède ou les dividendes des actions, fonds, trackers et autres stock-options qu'il a amassés. Pourquoi les artistes qui investissent dans leur carrière seraient-ils moins bien considérés que des boursicotiers au chômage ?

La proposition Lalieux est aujourd'hui soutenue par le CDH, Ecolo, Défi et chacun regarde en direction du MR. Comment comprendre que le PS ait attendu le premier gouvernement dans lequel il n'est pas depuis 1991 pour déposer ce texte simple qui tient en une demi-page ? Mais comme l'a remarqué avec fierté le ministre Alda Greoli (CDH) en approuvant cette initiative socialiste : « Ce n'est pas parce que plusieurs ministres de l'action sociale n'ont rien fait depuis des années et au fil des différentes législatures qu'il faut continuer dans cette voie. »

10

Lier les subsides aux quotas artistiques

C'était l'une des dix priorités de la coupole « Artiste au centre » : « Déterminer des quotas d'emploi artistique selon les subventions, la nature des relations contractuelles et des budgets. » Si le statut d'artiste est précis, si les fonctions artistiques permettent de dresser une nomenclature et d'établir un cadastre de l'emploi artistique, alors le pouvoir subsidiant peut s'assurer qu'il ne subsidie en priorité de l'emploi réellement artistique, et non des personnes qui se font passer pour des artistes mais incarnent en réalité des fonctions de soutien. La ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) soutient qu'elle a déjà suivi ce chemin lors de la rédaction des nouveaux contrats-programmes, que l'administration aura une vision claire de l'emploi artistique dès que tomberont les rapports d'activités attendus en mai 2019, et que cet emploi artistique va pouvoir devenir « un critère de subventionnement et d'évaluation, ce qui n'était pas le cas avant ». Vrai, faux ? Pierre Dherte (UA) est sceptique. « C'est toujours l'administration, en majorité PS, qui décide. (La ministre) ne veut pas se mettre à mal avec le PS et nous dit qu'elle ne peut rien imposer. Elle sait que nous demandons des quotas d'emplois artistiques, avec un mécanisme de cliquets, etc. - tout cela est très balisé - mais l'administration n'en veut pas... » Le mécanisme d'une subside par quotas et avec cliquets a fait l'objet début février d'une motion de soutien Ecolo-Défi, elle a été contrée par une motion PS-CDH.

11

Renouer le lien syndical

S'exprimant début février sur le statut de l'artiste, le ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) a eu cette phrase : « Il s'agit d'une problématique extrêmement complexe qui nécessite d'ailleurs l'accord de partenaires sociaux dont certains sont réfractaires à l'idée d'un statut spécifique pour les artistes. » Y aurait-il un problème ? « Est-ce que les corps intermédiaires - les syndicats notamment - défendent encore les intérêts des travailleurs ? » nous lance Pierre Dherte, président d'une fédération professionnelle (Union des Artistes) qui fait désormais de l'ombre aux syndicats. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les fédérations d'artistes « ont voix aux instances de concertation mais aussi de décision, et presque normalement, les décisions sont prises d'avantage avec nous qu'avec les syndicats. » A contrario, reconnaît-il « une nouvelle convention collective a été négociée récemment, or aucune des fédérations n'était au courant et nos affiliés syndiqués disent qu'ils n'ont pas été concertés ». Bref, il existerait une certaine rivalité entre fédérations et syndicats, pas toujours profitable aux artistes car il n'y a pas forcément de solidarité entre les divers profils d'artistes. Les fédérations, c'est bien, mais elles défendent des intérêts très particuliers. Ainsi, l'Union des Artistes a un intitulé trompeur puisqu'elle ne représente en principal que les comédiens et interprètes. Il n'empêche : au cours de notre enquête, plusieurs artistes se sont plaints du peu d'informations utiles - et plus encore du manque de soutien - qu'ils ont reçus de leur syndicat. Il existe effectivement, au sein de la FGTB, un hiatus entre la position de la Setca sur les artistes et celle de la CGSP-Culture. Philippe Schoonbrood (CGSP-Culture) l'admet volontiers et explique sa vision : « Pour nous, l'artiste préfigure probablement ce que sera le travailleur dans les 10-20-30 années qui viennent. Par-delà l'artiste, nous pensons qu'il faut plutôt développer un statut du travailleur intermittent, ce qui inclut les techniciens et toutes les fonctions de soutien. » C'est une vision stratégique très intéressante, mais qui rend le débat beaucoup plus tendu et nous renvoie au tout début de notre article...

12

De nouveaux outils

A la mi-décembre, le ministre des Affaires sociales Maggie De Block (Open VLD) annonçait le lancement d'une nouvelle application destinée à simplifier la vie administrative des artistes. Artist@Work devrait leur donner accès à toutes les informations sur leur statut et leur permettre d'introduire par voie électronique leur demande d'agrément en tant qu'artiste. L'appli devrait aussi servir à sauvegarder les prestations pour lesquelles une rémunération aura été perçue. L'Union des Artistes est dubitative : « Si l'application était géniale, cela me serait revenu, tacle Pierre Dherte. On n'a pas besoin de cela, ce dont on a besoin est humain, l'équivalent d'un Kunstenlocket, genre téléphone vert avec des informations factuelles. » L'accueil politique au sud du pays a été réservé : « L'application est en développement, elle n'est donc pas encore disponible », a d'abord remarqué la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH), tout en constatant que la ministre libérale, une fois de plus, ne s'était pas concertée avec ses collègues en charge de la culture. « Je me réjouis toutefois de cette initiative utile. » En quoi est-ce utile ? C'est une partie légitime du contrôle de l'État sur des activités artistiques souvent sous-déclarées. Le Conseil national du travail (CNT), demandeur de ce genre d'application, a d'ailleurs rendu ce 26 février un avis positif, estimant que Artist@Work « permettra d'avoir une vision globale des prestations artistiques, ce qui contribuera à garantir une plus grande sécurité juridique (et) permettra également de simplifier le travail de la Commission Artistes. » Comme l'explique Philippe Schoonbrood, permanent culture de la CGSP, l'enjeu est très concret, il concerne un meilleur contrôle du « régime des petites indemnités » (RPI) pour artistes, strictement réservé à des activités artistiques très rares (moins de trente prestations par an) et pour un montant tout à fait accessoire (total maximal annuel de 2.578,11 euros) : « Personne ne sait plus combien de RPI sont signés chaque année. Le bureau social pour artistes Smart pense qu'on se situe autour de 900.000 RPI par an, donc plus de cent millions d'euros qui échappent à la protection sociale. Cette application n'est sans doute pas "la" réponse qu'on attend du gouvernement, mais cela va rendre plus de clarté dans un système qui a dérapé »

A.L.

Concert au profit de :

**FONDATION
 P+ITIVE PLANET**
 positiveplanet.ngo

Concert pour la Fondation P+itive Planet

JACQUES ATTALI

chef d'orchestre




HULENCOURT
 Festival
 www.arthuelencourt.eu

LE SOIR

HULENCOURT

HOTEL METROPOLIS

ASPRIA

MUSIC

GRUPPES

KICK

SAUTER

Blüthner

STEFAN TARARA
 violoniste

FILIPPO GORINI
 pianiste

HULENCOURT SYMPHONY ORCHESTRA

Lun 11 | 03 | 2019 20h
 Cercle Royal Gaulois | Brussels
 Concert + Cocktail

INFO & RESERVATIONS :
 Prix : €40 (concert) - €60 (concert+ cocktail)
 E-Mail : info@arthuelencourt.eu